

**Municipalité de Moudon**



**Préavis n° 33/18  
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 280'000.- pour l'équipement  
du quartier St-Michel**

Déléguée municipale : Michèle PIDOUX-JORAND, municipale services industriels, voirie, forêts, infrastructures routières et souterraines, 079/673.55.29, m.pidoux@moudon.ch

Adopté par la Municipalité le 27 août 2018

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 9 octobre 2018

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour répondre aux exigences des dispositions fédérales sur l'aménagement du territoire (LAT) et cantonales (LATC) et à celles sur la protection des eaux (Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), article 7 et la Loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP), la Municipalité a l'avantage de solliciter un crédit d'investissement pour des travaux d'infrastructures pour le quartier St Michel.

## **I. PREAMBULE**

Le présent préavis concerne une demande de crédit d'investissement de CHF 280'000.-- destiné, pour le cas particulier de cet endroit, à améliorer le réseau existant des eaux claires, mais également créer, au Sud de la parcelle, un complément des eaux usées utiles aux futures infrastructures du quartier, ainsi que de changer le dernier tronçon du collecteur d'eau claire venant de la route de Bussy.

Suite à l'étude du plan de quartier St Michel et à la mise à l'enquête des six bâtiments dudit quartier, des travaux d'amélioration sont à effectuer en prenant en compte le développement du site, ceci conformément à notre PGEE (Plan général d'évacuation des eaux).

Le dimensionnement du réseau existant est insuffisant pour accueillir l'entier des eaux de surfaces additionnés au futur bassin de rétention du quartier. De plus, le collecteur actuel descendant de l'Arsenal sur l'avenue de Lucens est réduit en diamètre, sur ce dernier tronçon qui nous occupe au Nord du carrefour. En effet, le collecteur a été changé à chaque opportunité qui s'est présentée. Il y a eu le renforcement, en diamètre, au débouché du chemin des Mésanges, la réfection de la route et des tuyaux lors de la réhabilitation du contour de l'avenue de Bussy et la descente de l'Arsenal. Il reste donc le bas de cette rue à compléter.

Le projet propose la mise aux normes du collecteur existant en passant à un diamètre similaire à celui arrivant de l'amont, ainsi que le raccordement du futur quartier St-Michel. Lors de la traversée de la route, un collecteur d'eau usée sera positionné dans une fouille commune pour compléter les équipements.

## **II. TRAVAUX PROJETES**

Pour les eaux claires, la partie devant l'Arsenal a été changée, le diamètre du tuyau a passé de 400 à 500 mm. Le tronçon qui nous intéresse aujourd'hui doit maintenant unifier la mise en norme en diamètre 500 mm. Ce sera fait sur une longueur d'environ 78.00 m. sur le bas de cette route. Un tronçon en diamètre 400 mm pour raccorder les eaux claires du futur quartier St-Michel d'une longueur d'environ 13.00 m. traversera la route de Bussy pour rejoindre le diamètre 500 mm dans un regard de visite commun. A la sortie de cette chambre, un tronçon en diamètre 600 mm amènera les eaux claires jusqu'au collecteur communal existant sur une longueur d'environ 55.00 m.

Afin d'évacuer les eaux usées des futures constructions du quartier de St-Michel, plusieurs variantes ont été étudiées. Ces variantes tiennent compte de plusieurs contraintes, à savoir :

le niveau du fond de fouille, la longueur du futur parking souterrain, l'encombrement des constructions en sous-sol, ainsi que la prise en charge des eaux usées selon le concept PGEE.

Afin de permettre une évacuation gravitaire d'un maximum d'eaux usées du nouveau quartier St-Michel, le choix technique s'est orienté sur l'exécution d'un collecteur en fouille ouverte depuis l'angle de la parcelle n°1082 jusqu'à la chambre existante au carrefour Rue de St-Michel et Avenue de Lucens sur une longueur d'environ 80.00 m. Le diamètre du collecteur sera de 250 mm. Le projet prévoit également la mise en place de ponts lourds et de passerelles piétons lorsque cela sera nécessaire.

Ce projet doit être entrepris avant le démarrage des travaux de terrassement du futur quartier St-Michel, ceci pour permettre au chantier d'évacuer, ne serait-ce que les eaux de pluie, durant la creuse du terrassement et des fondations. La Municipalité projette de débiter les travaux dès que possible pour une durée estimée de 2 à 3 mois.

La gestion de la circulation sur le carrefour pendant les travaux sera réglée par des feux de route afin que le trafic puisse être maintenu en double sens. Les modifications de la signalisation routière, comme les passages piétons par exemple, feront l'objet d'une mise à l'enquête cantonale, conformément à l'article 107 alinéa 2 de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR).

### III. ESTIMATION DES COÛTS

Faisant suite à un appel d'offres, l'estimation des coûts peut être présentée avec la répartition du montant des travaux comme suit :

Travaux imprévus, régie génie civil	CHF 14'100.00	
Installation du chantier	CHF 39'000.00	
Travaux de démolition, démontage	CHF 1'850.00	
Pavages, bordures	CHF 1'050.00	
Revêtement, chaussée	CHF 25'150.00	
Canalisations et évacuation des eaux	CHF <u>140'000.00</u>	CHF <b>221'150.00</b>
<b>Sous total, entreprise génie civil</b>		
Bureau d'ingénieurs. Etude préliminaire	CHF 17'700.00	
et exécution, suivi du chantier	CHF <u>14'300.00</u>	CHF <b>32'000.00</b>
<b>Sous total, honoraires</b>		
Nettoyage, curage, passage de caméra		CHF 3'500.00
Repérage canalisations, SIT		CHF 5'000.00
Signalisation, passage et aménagements Piétonniers (2x)		CHF 5'000.00

Frais administratifs		CHF 2'500.00
Divers et imprévus		<u>CHF 10'850.00</u>
<b>Montant total des travaux TTC</b>		<b><u>CHF 280'000.00</u></b>

Le montant consenti est certes important mais au regard de l'importance des constructions, les montants engagés seront compensés par la perception de l'émolument au permis de construire (5‰ CFC 2), ainsi que les taxes de raccordement et d'entretien EC, EU, gaz et eau.

Cet équipement a donc un retour sur investissement et peut autoriser une prise en charge financière de ces travaux.

Par ailleurs, il est précisé que cet investissement n'a pas été porté au plan des investissements 2018. En effet, lors de l'établissement du budget, rien ne laissait présager une volonté de réaliser la construction et le développement de ce quartier dans un délai aussi bref.

#### IV. CONCLUSIONS

Parmi les obligations dictées aux Communes, celles relevant des infrastructures et de la séparation des eaux sont primordiales. Certains travaux avaient déjà été effectués dans les années 70 mais ces réalisations sont aujourd'hui obsolètes et surtout ne répondent plus aux critères demandés, ni aux besoins liés à la réalisation de cet important quartier.

Les travaux qui concernent ce préavis seront exécutés d'ici la fin de l'année 2018 et coordonnés par un mandataire désigné par la Municipalité.

Cela étant, la Municipalité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON,

- vu le préavis de la Municipalité N° 33/18,
  - ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet et celui de la COGEFIN (41/4 RC),
  - attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,
1. **autorise formellement la Municipalité à faire entreprendre des travaux d'infrastructure pour la mise en place des services communaux utiles aux constructions du quartier St Michel,**
  2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 280'000.-, TVA incluse, dont à déduire tout subside éventuel,**
  3. **prend acte que la dépense totale sera comptabilisée au bilan dans les comptes concernés,**
  4. **prend acte que ces travaux seront amortis au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, avec durée maximale de trente ans,**
  5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense aux meilleures conditions du marché et sous réserve du 143 LC (Loi sur les Communes).**

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

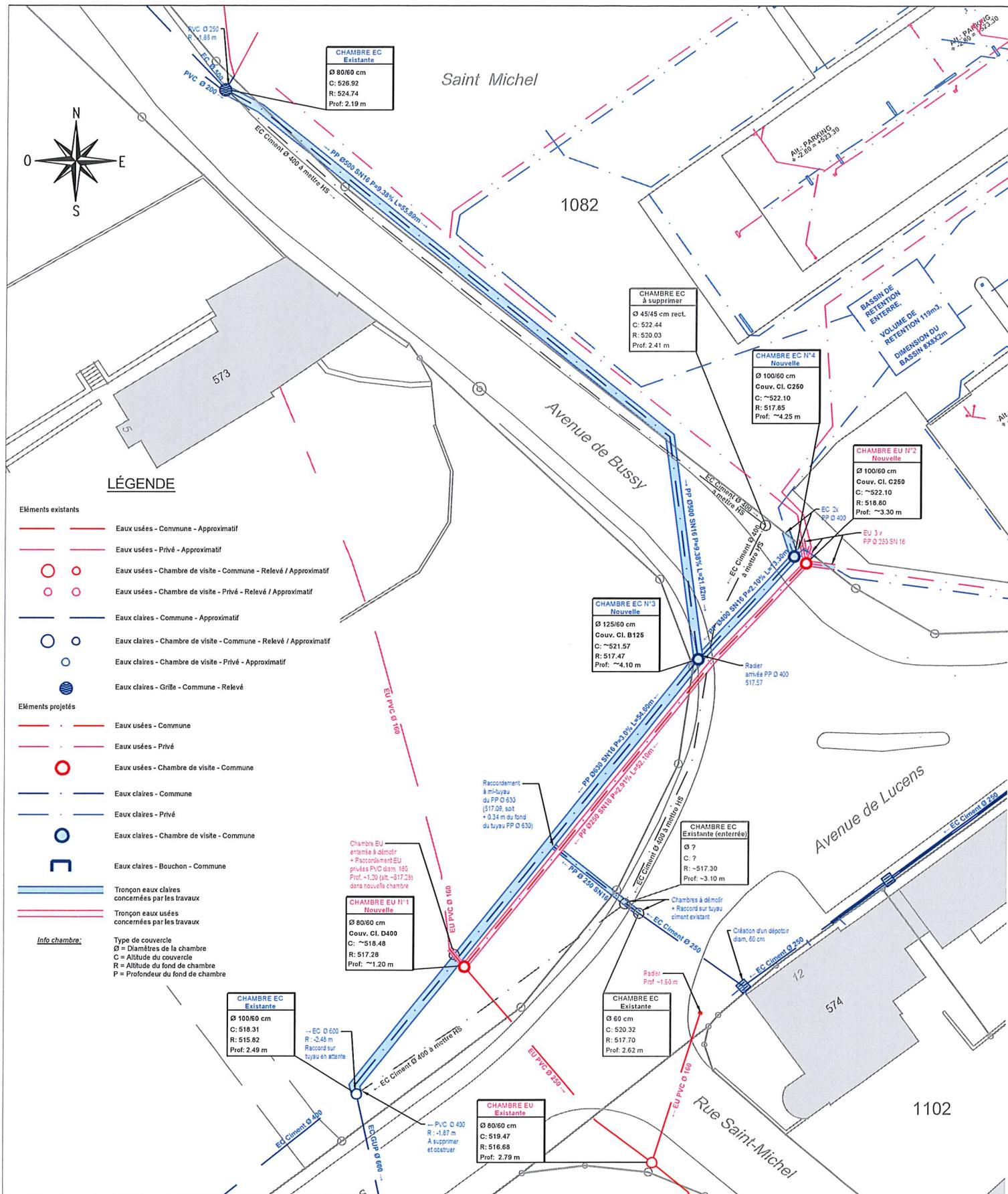
La syndique : Le secrétaire :

  
**C.PICO**

  
**A. IMERI**



Annexe : Plan de situation 1/500 « Carrefour avenue de Lucens et Bussy »



C18030 Equipement quartier St-Michel, Moudon  
Situation projetée

1:500

	Nom	Date	Format
Dessiné	CC	09.08.2018	A4
Visé	CC	09.08.2018	